

Compte-rendu de la députation chargée de reconduire le roi, lors de la séance du 4 février 1790

Guy Jean-Baptiste Target, Jean-Xavier Bureaux de Pusy

Citer ce document / Cite this document :

Target Guy Jean-Baptiste, Bureaux de Pusy Jean-Xavier. Compte-rendu de la députation chargée de reconduire le roi, lors de la séance du 4 février 1790. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XI - Du 24 décembre 1789 au 1er mars 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1880. pp. 431-432;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1880_num_11_1_5696_t1_0431_0000_8

Fichier pdf généré le 10/07/2020

« Donnez-lui l'exemple aussi de cet esprit de justice qui sert de sauvegarde à la propriété, à ce droit respecté de toutes les nations, qui n'est pas l'ouvrage du hasard, qui ne dérive point des privilèges d'opinion, mais qui se lie étroitement aux rapports les plus essentiels de l'ordre public et aux premières conditions de l'harmonie sociale.

« Par quelle fatalité, lorsque le calme commençait à renaître, de nouvelles inquiétudes se sont-elles répandues dans les provinces! par quelle fatalité s'y livre-t-on à de nouveaux excès! Joignez-vous à moi pour les arrêter, et empêchons de tous nos efforts que des violences criminelles ne viennent souiller ces jours où le bonheur de la nation se prépare. Vous qui pouvez influer par tant de moyens sur la confiance publique, éclairez sur ses véritables intérêts le peuple qu'on égare, ce bon peuple qui m'est si cher, et dont on m'assure que je suis aimé, quand on veut me consoler de mes peines. Ah! s'il savait à quel point je suis malheureux à la nouvelle d'un attentat contre les fortunes, ou d'un acte de violence contre les personnes, peut-être il m'épargnerait cette douloureuse amertume!

« Je ne puis vous entretenir des grands intérêts de l'Etat sans vous presser de vous occuper, d'une manière instante et définitive, de tout ce qui tient au rétablissement de l'ordre dans les finances, et la tranquillité de la multitude innombrable de citoyens qui sont unis par quelque lien à la fortune publique. Il est temps d'apaiser toutes les inquiétudes; il est temps de rendre à ce royaume la force de crédit à laquelle il a droit de prétendre. Vous ne pouvez pas tout entreprendre à la fois: aussi je vous invite à réserver pour d'autres temps une partie des biens dont la réunion de vos lumières vous présente le tableau; mais quand vous aurez ajouté à ce que vous avez déjà fait, un plan sage et raisonnable pour l'exercice de la justice, quand vous aurez assuré les bases d'un équilibre parfait entre les revenus et les dépenses de l'Etat; enfin, quand vous aurez achevé l'ouvrage de la Constitution, vous aurez acquis de grands droits à la reconnaissance publique; et, dans la continuation successive des Assemblées nationales, continuation fondée dorénavant sur cette Constitution même, il n'y aura plus qu'à ajouter d'année en année de nouveaux moyens de prospérité. Puisse cette journée, où votre Monarque vient s'unir à vous de la manière la plus franche et la plus intime, être une époque mémorable dans l'histoire de cet empire! Elle le sera, je l'espère, si mes vœux ardents, si mes instantes exhortations peuvent être un signal de paix et de rapprochement entre vous. Que ceux qui s'éloigneraient encore d'un esprit de concorde, devenu si nécessaire, me fassent le sacrifice de tous les souvenirs qui les affligent; je les payerai par ma reconnaissance et mon affection. Ne professons tous, à compter de ce jour, ne professons tous, je vous en donne l'exemple, qu'une seule opinion, qu'un seul intérêt, qu'une seule volonté, l'attachement à la Constitution nouvelle, et le désir ardent de la paix, du bonheur et de la prospérité de la France. »

Le discours du Roi a fini au milieu des applaudissements universels de l'Assemblée et des tribunes.

M. le Président a répondu au Roi :

« L'Assemblée nationale voit avec la plus vive

reconnaissance, mais sans étonnement, la conduite confiante et paternelle de Votre Majesté. Négligeant l'appareil et le faste du trône, vous avez senti, Sire, que pour convaincre tous les esprits, pour entraîner tous les cœurs, il suffisait de vous montrer dans la simplicité de vos vertus. Et lorsque Votre Majesté vient au milieu des représentants de la nation contracter avec eux l'engagement d'aimer, de maintenir et de défendre la Constitution et les lois, je ne risquerai pas, Sire, d'affaiblir, en voulant les peindre, le témoignage de la gratitude, du respect et de l'amour que la France doit au patriotisme de son Roi, mais j'en abandonne l'expression au sentiment sûr, qui, dans cette circonstance, saura bien lui seul inspirer les Français. »

Sa Majesté est sortie de la salle au bruit des applaudissements et des acclamations générales; témoignage de l'amour et de la reconnaissance de l'Assemblée pour ses vertus et son patriotisme. Elle est reconduite jusqu'à la porte par M. le Président. La salle est remise dans son premier état. — M. le président reprend son fauteuil.

M. le baron de Menou a fait la motion suivante :

« Qu'il soit fait une adresse de remerciements au Roi et qu'une députation soit chargée de la lui présenter le plus tôt possible. »

M. Stanislas de Clermont-Tonnerre demande que M. le Président se retire par devers Sa Majesté, aussitôt après la séance, pour l'assurer que tous les membres de l'Assemblée étaient réunis par leur zèle et leur désir d'opérer la régénération du royaume.

Les motions de M. de Menou et de M. de Clermont-Tonnerre sont unanimement décrétées.

M. Goupil de Préfeln demande que, d'après la déclaration solennelle faite par Sa Majesté, tous les membres de l'Assemblée présent à l'instant, par l'appel nominal, le serment civique.

M. le Président prend les voix de l'Assemblée, et la motion a été adoptée.

M. le Président lit alors le projet de serment suivant, est adopté unanimement :

» Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au Roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi. »

M. Emmery demande qu'il soit fait une note des membres qui se trouveraient absents, afin qu'ils puissent être admis à prêter ce serment avant de reprendre séance, et qu'aucun ne puisse voter sans l'avoir prononcé.

M. le Président prend les voix de l'Assemblée qui admet la proposition.

M. de Foucault demande qu'un comité soit chargé de rédiger une adresse aux municipalités, pour les informer des détails de cette séance, et inviter tous les citoyens à la paix et à l'union. Cette motion est décrétée.

Au moment de commencer l'appel, arrive la députation chargée de reconduire Sa Majesté.

M. **Target**, un des membres qui la composaient, a dit à l'Assemblée, qu'en approchant du palais des Tuileries, toute la famille royale était sortie au-devant du Roi, et que la Reine, accompagnant M. le Dauphin, avait adressé à la députation ces paroles touchantes et vraiment patriotiques :

« Je partage tous les sentiments du Roi, et je m'unis de cœur et d'esprit à la démarche que son amour pour le peuple vient de lui dicter : Voici mon fils : je l'entreprendrai sans cesse des vertus du meilleur des pères, et je lui apprendrai de bonne heure à respecter la liberté publique, et à maintenir les lois, dont j'espère qu'il sera le plus ferme appui. »

M. **le Président**. Vous savez combien est auguste et sainte la cérémonie qui va se faire ici. J'ai l'avantage de présider vos travaux : et j'espère que vous ne me refuserez pas l'honneur de prêter le premier le serment civique.

Cette proposition est accueillie, il est décidé que tous les membres monteront successivement à la tribune pour y prêter le même serment, et se borneront à en prononcer les deux premiers mots : *Je jure*.

M. **Target**, ex - président, prend le fauteuil.

M. **Bureaux de Pusy**, *président*, monte le premier à la tribune et s'exprime ainsi :

« Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi, au Roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale, et acceptée par le Roi. »

M. **Bureaux de Pusy** reprend ensuite le fauteuil et reçoit le serment de tous les membres de l'Assemblée, appelés nominativement par ordre alphabétique de députation.

M. **l'abbé de Montesquiou**, après avoir dit : *Je le jure*, ajoute : « Je jure et je promets de donner l'exemple d'éteindre toutes les divisions, s'il peut en avoir existé dans cette Assemblée. »

M. **Leyris-Desponchez**, évêque de Perpignan, après avoir prononcé : *Je le jure*, ajoute : « Désirant, comme Sa Majesté, que la paix renaisse, espérant que la Constitution sera perfectionnée, dans les législatures à venir. »

M. **le Président**. L'Assemblée a décrété un serment qui n'est pas conditionnel, que M. l'évêque de Perpignan déclare s'il le prête purement et simplement.

M. **Roc**, *député de Perpignan*, demande que le nom de M. l'évêque soit mis dans le procès-verbal.

M. **Leyris-Desponchez** déclare que son serment ne contient pas de restriction.

M. **Champion de Cicé**, *garde des sceaux*, prête serment en qualité de député de Bordeaux.

M. **Bailly**, maire de Paris, prête serment comme député.

M. **de Lafayette** remplit le même devoir et reçoit de vifs applaudissements.

M. **Duval d'Eprémessnil** qui était sorti pendant l'appel, étant rentré, demande à prêter le serment, parce que son tour est passé; cela lui est accordé.

L'appel fini, MM. les députés suppléants, ceux du commerce et les députés extraordinaires demandent à l'Assemblée, par M. le Président, la grâce et l'honneur de se réunir à elle pour prêter le même serment : cette proposition accueillie avec empressement et approbation par l'Assemblée; ils remettent entre les mains du Président leur signature au bas de la formule du serment.

MM. les citoyens et mesdames les citoyennes qui remplissent les tribunes, les huissiers et les secrétaires, commis de l'Assemblée, ayant fait la même demande, et l'Assemblée l'ayant approuvée l'Assemblée reçoit leurs serments.

Suivent les noms des députés suppléants, du commerce et extraordinaires; ceux des citoyens et citoyennes; ceux des huissiers et secrétaires-commis de l'Assemblée.

Députés suppléants.

MM. de Valence.
Bozon de Talleyrand.
de Broglio.
Saisseval.
Du Tertre de Sancé.
Thoumin.
Bourdeau.
Archambault de Périgord.
l'abbé de Quinson, prévôt d'Arles.
de Léon.
de Damas.
Bazille.
l'abbé de Damas.
de Chabanon.
Perrier.
Duclos du Fresnoy.
de Charbonnel-Jussac.
Du Mans.
Royer.
Raffin.
Momart.
Labauce.
M. L. Cerisier.
Malartic de Fondat.
de Blainville.
Rameau de Mombenoist.
de Gravelle.
Monestier.
Laborie.
Rouvre.
Trochereau.
Cessac.
Frennelet.
de Blaire.
Duval Mouville.
Lacretelle.
Emmanuel de Salm-Salm.
Bénière, curé de Saint-Pierre.
de Chaillot.
Mercier Terreford.
Lesnier.
de Launay Prouvel.
Lucy.
Baudouin, imprimeur de l'Assemblée nationale.
Lavoisier.
François de Neufchâteau.
Chaudot.
Deschamps.
de Barbantane.
Fleury.
Bory.
Botidoux.
André de Poutet.

Députés des manufactures et du commerce :

MM. Lefebvre.